



MON EMPLOYEUR ME PROPOSE UN ANBANDON DE POSTE

Par **LAMomo**, le **25/01/2012** à **22:36**

BONJOUR,

JE VIS ACTUELLEMENT SUR GRENOBLE SUITE A UNE RUPTURE JE ME RETROUVE BIENTOT A LA FIN DU BAIL COMMUN. NE POUVANT M'ASSUMER FINANCIEREMENT SEULE JE ME VOIS DEVOIR RETOURNER CHEZ MES PARENTS A PLUS DE 800 BORNE DU BASSIN GRENOBLOIS

ETANT DANS UNE GRANDE CHAINE J'AI DEMANDER A MON EMPLOYEUR UNE MUTATION... MAIS A LA PLACE IL MON DIT QU'IL NE POUVAIT RIEN POUR MOI ET QUE SOIT JE DEMISIONNER SOIT JE DOIS FAIRE UN ABANDON DE POSTE!
AI JE LE DROIT A UNE RUPTURE CONVENTIONNEL.?

Par **P.M.**, le **25/01/2012** à **23:00**

Bonjour,

La rupture conventionnelle n'est pas un droit mais une possibilité si l'employeur l'accepte...
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...